

Compte rendu de la séance du 24 juillet 2015

Secrétaire de la séance : François PERRIN

Ordre du jour:

- Arrêt projet PLU
- Désignation représentants au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- Subvention feu d'artifice
- Compte-rendu des commissions communales
- Divers

Le compte rendu du dernier conseil municipal approuvé à l'unanimité.

Délibérations du conseil:

Arrêt PLU :

Les élus demandent la modification de certains paragraphes. Une relecture doit être faite pour la réunion de la commission urbanisme du 31 Aout à 20 heures. Dans ce cas, le dossier PLU est reporté en principe au conseil municipal de septembre.

Désignation représentants au sein de la CLECT (DE 2015 07 01)

Monsieur le maire explique à l'assemblée que la CLECT est prévue dans l'article 1609 nonies C du code général des impôts dans sa rédaction en vigueur au 31 décembre 2009, qui prévoit une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges, entre l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la taxe professionnelle unique et ses communes membres.

Cette commission est susceptible de se réunir tout au long du mandat au fur et à mesure de la mise en oeuvre du schéma de mutualisation et d'éventuelles prises de compétence, ou pour régler les incidences de transferts antérieurs, ou encore ceux rendus obligatoires par l'effet de lois nouvelles.

Par délibération, du 9 juillet 2015, la Communauté de Communes des monts du Pilat a approuvé la constitution de la CLECT et demande aux communes membres qu'elles nomment un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme

- M. Henri BENIERE, membre titulaire
- M. François PERRIN, membre suppléant

Participation feu d'artifice (DE 2015 07 02)

Le Conseil Municipal,

Vu la demande présentée par le Foyer Rural sollicitant la participation de la commune pour financer en partie le tir d'un feu d'artifice à l'occasion de la fête du village,

DECIDE d'accorder une subvention de 1 000,00 € à cette association. Les crédits afférents sont inscrits au C/6574.

Compte Rendu des commissions :

Voirie : les travaux de voirie chemin de la Creuse devraient être achevés en principe fin Octobre.

Bâtiments :

- Une réunion du comité de pilotage pour le COCA a eu lieu le 24 juillet sur l'état d'avancement des projets. Une dérogation pour effectuer les travaux de toiture de l'école devrait arriver dans un délai de 15 jours.
- Pour que le projet d'aménagement de la bibliothèque dans l'appartement de la maison communale se réalise, il faut enlever un autre projet dans la cadre du COCA.

Urbanisme : Un premier permis de construire a été envoyé au service ADS du SIEL pour instruction.

Vie locale :

- Affaire à suivre concernant la scolarisation d'un élève de 2 ans et demi.
- Les 3 et 4 Octobre, un week-end tourisme sportif est organisé à Burdignes, Annie est nommée responsable pour former une équipe d'élus sportifs.
- La Bulle de Vente installée sur le parking du Grand Bacha sera opérationnelle pour la fête du village.

Divers :

- Proposition de convention juridique avec cabinet d'avocats.
- Enquête publique zonage d'assainissement : aucune remarque n'a été émise suite à la lecture du procès-verbal du commissaire enquêteur.
- Une intervention des Domaines a été demandée pour les terrains LAGNIET en vue de la construction du bassin de rétention.
Proposition des Domaines 0,29 euros pour la parcelle B/353 et 1,00 euro pour la B/1310 d'une superficie respective de 9 620 m² et 7 395 m².
Après réunion avec les intéressés et accord de principe du Conseil Municipal, il a été décidé de poursuivre la démarche au tarif de 0,29 euros pour la parcelle B/353 et 2,50 euros pour la parcelle B/ 1310, soit un montant total de 21 277,30 euros.
- Lecture d'un courrier des riverains du lieu-dit Goutte Gerbe sur la commune de la Valla en Gier, pour un accord concernant l'installation d'un centre d'éducation renforcé pour jeunes entre 14 et 18 ans ; séjour de 4 mois et demi . Ces habitants demandent des engagements sur quelques points essentiels.
- Dans le cadre de la fête du village, une demande d'autorisation sera demandée par la mairie pour la vente de myrtilles.

Séance levée à 22h05

Prochain conseil municipal le 25 Septembre à 20 Heures

Le Maire,